



agir ensemble

UNE NOUVELLE OFFRE TERRITORIALE : GRANDIR EN MILIEU RURAL

■ Vous avez un projet sur l'une de ces 5 thématiques, la MSA peut vous soutenir : petite enfance, parentalité, loisirs vacances, mobilité, numérique.



Avec l'offre « Grandir en Milieu Rural », la MSA Gironde accompagne les acteurs locaux (collectivités territoriales, associations,...) à répondre aux besoins des jeunes de 0 à 25 ans et de leurs parents sur les territoires ruraux.

LES CONDITIONS POUR ÊTRE SOUTENUS

▸ Votre projet permet

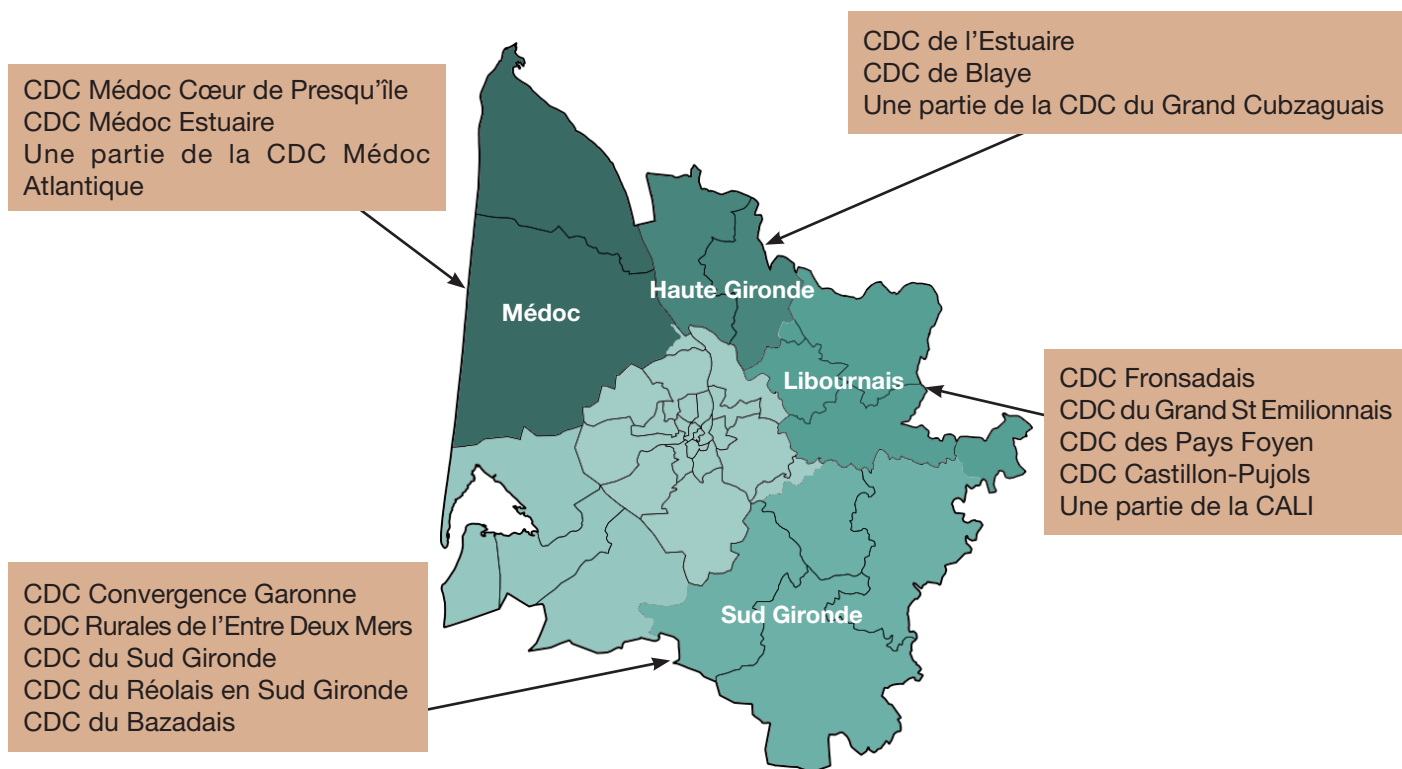
- soit de **développer un nouveau service, une action répondant à des besoins spécifiques** des familles agricoles vivant en milieu rural.
- soit **d'améliorer, de diversifier l'offre des structures ou des services existants.**

Les actions ou services concernés doivent s'adresser notamment aux jeunes de 0 à 25 ans, à la famille, ou à leurs parents.

▸ Votre projet s'inscrit dans l'une des 5 thématiques

- 3 thématiques prioritaires :
 - la **petite enfance**
 - les **loisirs / vacances**
 - la **parentalité**
- 2 thématiques secondaires :
 - la **mobilité**
 - le **numérique**

▸ Votre projet est mené sur un des territoires prioritaires définis par la MSA



La MSA portera également une attention particulière :

- sur la **qualité de votre projet**, qui peut s'illustrer de différentes manières : *l'accessibilité du service / la capacité à aller vers les publics isolés, en situation de précarité, éloignés des services / l'adéquation du projet avec les besoins des familles / la dimension innovante du projet / etc*

- sur **l'intégration de votre projet dans une dynamique territoriale et partenariale** : la MSA sera attentive au fait que du lien soit créé avec les autres dispositifs MSA, avec l'offre des partenaires locaux (CAF,...) et avec les services existants sur le territoire de manière à renforcer les dynamiques sur les territoires.

LES MODALITÉS PRATIQUES

► Durée du soutien

Grandir en Milieu Rural favorise le lancement d'un projet, son expérimentation ou son développement. L'aide financière de la MSA sera limitée dans le temps :

- soutien possible 1 à 2 ans pour les actions
- soutien possible de 1 à 3 ans pour le développement de services / structures

► Montant de l'aide financière

Budget du projet	Intervention minimale de la MSA
Inférieur à 10 000 €	25 %
Entre 10 000 € et 60 000 €	20 %
Supérieur à 60 000 €	En fonction du projet

La participation de la MSA, aux côtés des autres financements publics (CAF, Département,...), ne pourra pas excéder 80 % pour les projets portés par les collectivités ou 90 % pour ceux portés par les associations. 10 à 20 % du budget total doit ainsi rester à la charge du porteur de projet. Le financement de la MSA devra être au minimum de 1000 €.

L'attribution d'un soutien financier dans le cadre de Grandir en Milieu Rural fera l'objet d'une convention de financement avec le porteur de projet:

- les collectivités locales (CDC, communes) disposant de compétences sur l'Enfance – Jeunesse
- les associations ou autres structures du territoire

► Dossier de demande

Une fiche projet synthétique décrivant votre projet devra être complétée. Vous pourrez accompagner cette fiche de tous renseignements ou documents venant préciser votre projet. Dossier à demander auprès du travailleur social MSA de votre territoire.

► Calendrier

3 dates limites de dépôt de projets sont proposées en 2024 : *1^{er} mars, 1^{er} juin et 13 septembre*. Les projets sont à transmettre aux travailleurs sociaux de votre territoire.

► Bilan

Un bilan sera à fournir obligatoirement en n+1, accompagné des factures des dépenses relatives au projet.

EXEMPLES

- Lancement d'un projet de soutien à la parentalité par des actions collectives d'un coût de 2 000 € : la MSA peut soutenir ce projet entre 25 % et 80 % du budget sur un ou deux ans.
- Création d'une solution de mobilité partagée sur la CDC, avec un axe jeunesse pour un coût de 20 000 € : la MSA peut soutenir ce projet entre 20 % et 80 % du budget sur un, deux ou trois ans.
- Accueil du jeune enfant - favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap via de l'investissement et de la formation pour un coût de 10 000 € : la MSA peut soutenir ce projet entre 20 % et 80 % du budget sur un, deux ou trois ans.



LES CONTACTS SUR VOTRE TERRITOIRE :

Pour toutes informations, échanges sur votre projet.
 Pour déposer votre dossier de demande.

Nathalie Cherubini
 cherubini.nathalie@msa33.msa.fr / 06 78 85 57 33
 Valérie Pourtale
 pourtale.valerie@msa33.msa.fr / 06 72 57 10 25

Clara Dumont
 dumont.clara@msa33.msa.fr
 06 68 33 08 22

Emilie Lorut
 lorut.emilie@msa33.msa.fr
 06 78 85 62 00

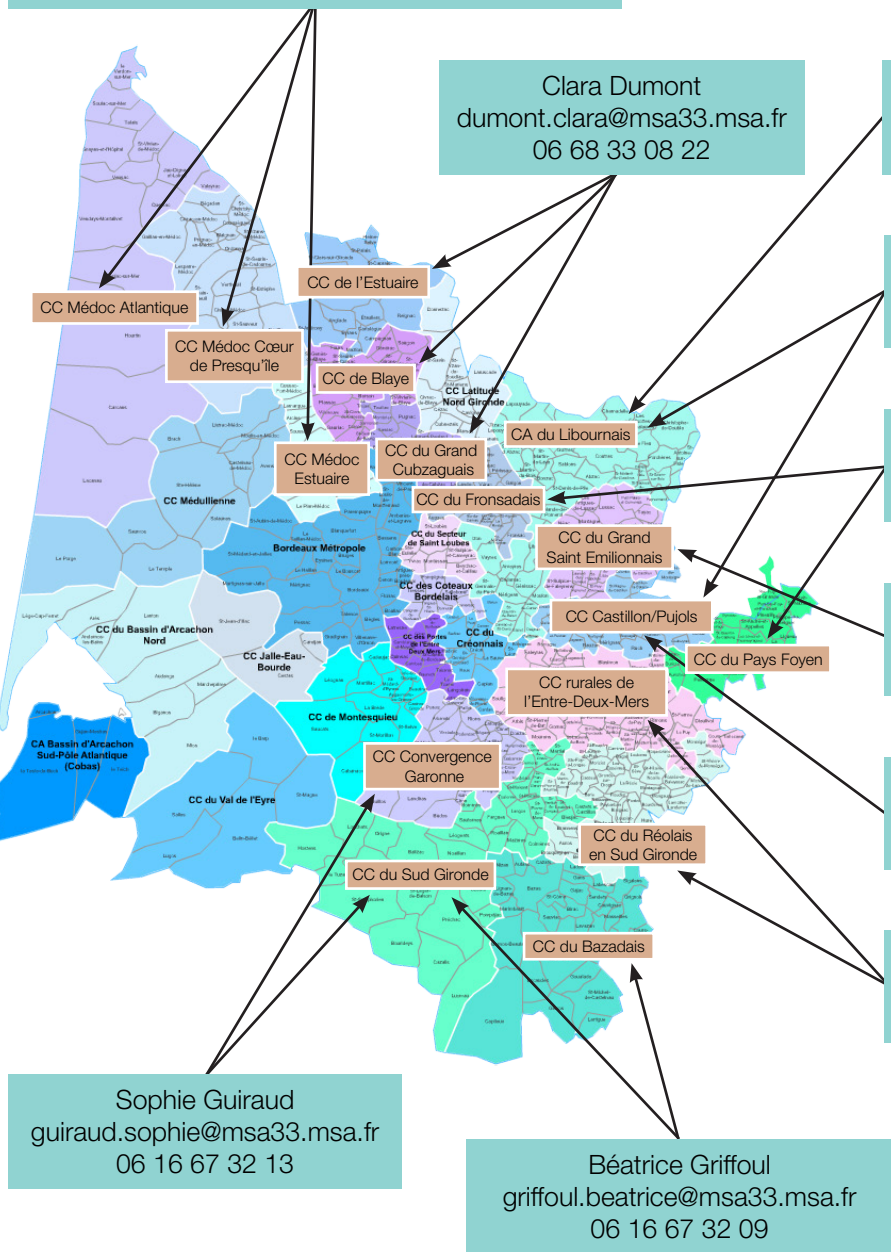
Astrid Doumax
 doumax.astrid@msa33.msa.fr
 06 78 85 51 77

Emilie Rousseau
 rousseau.emilie@msa33.msa.fr
 06 78 84 31 51

Ghislaine Murcuillat
 murcuillat.ghislaine@msa33.msa.fr
 06 19 64 30 55

Audrey Campaner
 campaner.audrey@msa33.msa.fr
 06 78 85 78 52

Gaëlle Martin
 martin.gaelle@msa33.msa.fr
 06 16 67 31 94



MSA Gironde
 13, rue Ferrère
 CS 51585
 33052 Bordeaux Cedex
 Tél : 05 56 01 83 83
 gironde.msa33.fr



L'essentiel & plus encore